



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-quinzième session**

Genève, 17-19 novembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-quinzième session******

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, dans la salle Tempus 2,
le mercredi 17 novembre 2021, à 15 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
2. Atelier intitulé « Les chemins de fer au centre de la reprise post-pandémique – La connectivité grâce aux chemins de fer ».
3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer.
4. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie.
5. Identification permanente du matériel roulant ferroviaire.
6. Nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs.
7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.
8. Projet de chemin de fer transeuropéen.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CEE à l'adresse <https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/359087>. À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@un.org).

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=UTmtvJ>. La participation est possible en personne et virtuellement. Pour participer à la session en personne, les représentants sont également priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/35345>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courriel (sc.2@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.



9. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé.
10. Sûreté des chemins de fer.
11. Innovation dans le transport ferroviaire.
12. Productivité dans le transport ferroviaire.
13. Changements climatiques et transport ferroviaire :
 - a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements ;
 - b) Atténuation des effets des changements climatiques et outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) ;
 - c) Logistique verte, notation écologique et questions connexes.
14. Réforme des chemins de fer.
15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne :
 - a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire ;
 - b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires.
16. Publication « Rail Review ».
17. Statistiques ferroviaires.
18. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires.
19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
20. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire.
21. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire.
22. Programme de travail pour la période 2022-2023.
23. Questions diverses.
24. Élection du Bureau.
25. Dates et lieu de la prochaine session.
26. Adoption de décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Le premier point à examiner est l'adoption du projet d'ordre du jour.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.2/235.

2. Atelier intitulé « Les chemins de fer au centre de la reprise post-pandémique – La connectivité grâce aux chemins de fer »

Le Groupe de travail souhaitera sans doute se pencher sur l'atelier intitulé « Les chemins de fer au centre de la reprise post-pandémique – La connectivité grâce aux chemins de fer ». Alors que la reprise succédant à la pandémie se concrétise, il est important que les décideurs fassent en sorte que le rail soit au centre de ce processus en mettant à profit son rôle clef dans la connexion des pays au sein des continents et entre eux. Cet atelier permettra d'examiner le rôle central du secteur ferroviaire dans cette reprise et de déterminer comment sa fonction essentielle en matière de connectivité peut y contribuer.

Un résumé de l'atelier sera établi à la suite de la session.

3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

Le secrétariat pourra informer le Groupe de travail de ses activités visant à accroître le nombre de Parties contractantes à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). On trouvera sur le site Web du Groupe de travail des renseignements détaillés concernant l'AGC, dont le texte unifié et actualisé de l'Accord (ECE/TRANS/63/Rev.4)¹, un plan du réseau AGC, un inventaire de ce qui a été fait en application des normes énoncées dans l'AGC, des informations sur le contexte de l'AGC, les avantages qu'il offre et les conditions à satisfaire pour y adhérer (ECE/TRANS/SC.2/2020/2) et les notifications dépositaires pertinentes.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute aussi recevoir de plus amples informations sur les modifications de l'AGC adoptées lors de ses précédentes sessions (ECE/TRANS/SC.2/2020/4) et notifiées au dépositaire à New York, ainsi que sur les nouvelles propositions de modifications figurant dans le document ECE/TRANS/SC.2/2021/2.

Il recevra des informations actualisées sur les travaux entrepris actuellement pour mettre à jour l'outil commun en ligne AGC-Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) relatif aux caractéristiques techniques du fonctionnement des lignes du réseau ferroviaire « E ».

Document(s) :

ECE/TRANS/63/Rev.4, ECE/TRANS/SC.2/2020/2, ECE/TRANS/SC.2/2020/4, C.N.107.2020.TREATIES-XI.C.3, ECE/TRANS/SC.2/2021/2.

4. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante-quatorzième session, en novembre 2020, il n'a pas été en mesure d'examiner le rapport du Groupe d'experts de l'uniformisation du droit ferroviaire. En effet, en raison de la pandémie et des problèmes de liquidité à l'Office des Nations Unies à Genève, les deux réunions prévues en 2020 ont dû être reportées et l'une d'entre elles devait se tenir en janvier 2021. Un rapport concernant la dernière session a été établi.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des progrès réalisés dans le cadre des réunions de 2020 et 2021 et examiner les prochaines mesures à prendre en vue de l'uniformisation du droit ferroviaire.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.2/GEURL/2021/2, ECE/TRANS/SC.2/2021/1.

5. Identification permanente du matériel roulant ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'avancement des travaux du Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire en 2021.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/2, ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/7.

6. Nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'avancement des travaux du Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs en 2021.

¹ www.unece.org/trans/main/sc2/sc2_AGC_text.html.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante-treizième session, il a salué l'adoption par le Comité des transports intérieurs, le 22 février 2019, de la nouvelle Convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs, les bagages et les bagages non accompagnés dans le cadre du transport ferroviaire international. L'ouverture à la signature de cet instrument à Genève a été annoncée le 4 avril 2019. Le Groupe de travail voudra peut-être délibérer quant aux prochaines mesures à prendre concernant cette question, à la lumière des travaux menés par le Groupe d'experts.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/2, ECE/TRANS/SC.2/232.

7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Le Groupe de travail souhaitera se souviendra sans doute qu'à sa soixante-treizième session, un atelier s'est tenu sur le thème « Rendre le fret ferroviaire plus compétitif et coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie ». À la suite de la soixante-treizième session, le secrétariat a établi une courte publication, qui peut être consultée sur le site Web du Groupe de travail.

Le Groupe de travail voudra certainement être informé des faits nouveaux concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie, de sa contribution à la mise au point du projet de liaisons entre l'Europe et l'Asie (EATL), notamment les résultats des réunions récemment tenues dans le cadre de ce projet, et des dernières évolutions concernant les « indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables », et examiner toutes ces informations.

Dans la continuité de la décision prise à sa soixante-douzième session, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'évolution des travaux relatifs à l'indice ERAI (Euroasian Rail Alliance Index).

Document(s) :

Publication intitulée « Rendre le fret ferroviaire plus compétitif : coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie ».

8. Projet de chemin de fer transeuropéen

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) des activités entreprises en 2021, notamment des résultats concrets obtenus, des travaux prévus pour les années à venir, et des efforts déployés pour accroître le nombre de pays participants.

Il souhaitera peut-être passer en revue les résultats obtenus et réfléchir aux moyens de continuer à soutenir le projet TER et d'y contribuer. Le Groupe de travail souhaitera sans doute également être tenu au courant des activités relatives au Plan directeur pour les trains à grande vitesse, en particulier de la nouvelle publication intitulée « Plan directeur pour les trains à grande vitesse dans la région du TER, phase 2 – Contexte général pour appuyer les études ultérieures nécessaires ».

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/2021/3, publication intitulée « Plan directeur pour les trains à grande vitesse dans la région du TER, phase 2 – Contexte général pour appuyer les études ultérieures nécessaires ».

9. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être tenu au courant des faits nouveaux concernant l'établissement de principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable, ainsi que des répercussions qu'ont les projets de partenariats public-privé entrepris dans le secteur ferroviaire.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi être informé de la constitution de partenariats public-privé dans le secteur des chemins de fer, financés par les institutions financières internationales.

10. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits récents dans le domaine de la sûreté des chemins de fer, et notamment recevoir des renseignements actualisés sur l'Observatoire international de la sûreté des chemins de fer et sur la collaboration en cours avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) sur les questions relatives à la sûreté.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.2/2018/2.

11. Innovation dans le transport ferroviaire

Dans le cadre du plan d'action de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI), qui comprend 20 mesures à prendre à l'échelle mondiale pour la période 2012-2020 (« Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility », 2012), le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa dernière session, il a examiné le document ECE/TRANS/SC.2/2019/5, établi par le secrétariat, concernant la poursuite des travaux dans ce domaine.

Il se souviendra en outre qu'il a donné son accord à la création d'un observatoire de l'innovation ferroviaire, visant à partager avec les États membres les meilleures pratiques en matière d'innovation qui pourraient contribuer au développement de la compétitivité des chemins de fer. Cet observatoire devrait également concourir à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'exécution du volet technologique de la stratégie du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail voudra sans doute recevoir des informations actualisées sur la création de cet observatoire, sachant que ce point n'a pas pu être examiné à sa soixante-quatorzième session en raison de la limitation des ressources nécessaires aux services d'interprétation.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.2/2019/5.

12. Productivité dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa dernière session, il a décidé de procéder à l'envoi du questionnaire sur la productivité figurant dans le document ECE/TRANS/SC.2/2020/7. Il souhaitera sans doute être tenu au courant des activités de collecte de données qui ont été menées et des informations reçues, qui figurent dans le document ECE/TRANS/SC.2/2021/2.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.2/2020/7, ECE/TRANS/SC.2/2021/2.

13. Changements climatiques et transport ferroviaire

a) **Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements**

Le secrétariat informera le Groupe de travail des travaux du Groupe d'experts, notamment des activités à mener concernant les transports ferroviaires.

b) **Atténuation des effets des changements climatiques et outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS)**

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux enregistrés en 2020 en ce qui concerne le projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS). Ce projet a pour but de mettre au point et d'utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions de dioxyde de carbone dans le secteur des transports intérieurs, instrument qui permettra d'infléchir les politiques des transports afin de faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner les questions relatives à l'outil ForFITS et aux chemins de fer.

c) **Logistique verte, notation écologique et questions connexes**

Le Groupe de travail voudra certainement être informé des faits nouveaux dans ce domaine.

14. Réforme des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera probablement recevoir des informations sur les faits nouveaux en matière de réforme des chemins de fer, dans le prolongement de l'atelier tenu à sa soixante et onzième session.

Document(s) :

« Railway Reform in the ECE Region » (CEE, 2018).

15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne

a) **Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire**

Le Groupe de travail voudra sans doute être informé de la situation concernant la nouvelle annexe 9 de la « Convention sur l'harmonisation », visant à faciliter le passage des frontières dans le transport ferroviaire dans la région paneuropéenne. Il souhaitera peut-être aussi examiner le projet d'enquête sur l'annexe 9 (ECE/TRANS/WP.30/2021/4) élaboré par les secrétariats du SC.2 et du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30). Cette enquête devrait être examinée à la session du WP.30 en octobre 2021. Toute décision prise pendant cette réunion sera communiquée au SC.2 à sa soixante-quinzième session.

Durant la session, les États membres pourront aussi échanger des informations concernant les pratiques les plus favorables s'agissant de la mise en œuvre de la Convention.

b) **Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) ou par l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) des progrès accomplis s'agissant de la question des deux systèmes d'écartement des voies (1 435 mm pour l'écartement normal et 1 520 mm pour l'écartement large) ainsi que des résultats des travaux du Groupe de travail OSJD/ERA sur l'interopérabilité.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.30/2021/4.

16. Publication « Rail Review »

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante-treizième session, il a examiné le document ECE/TRANS/SC.2/2019/7, dans lequel figuraient des données relatives aux investissements dans les différents projets, cartographiées sur une plateforme SIG.

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner cette question plus avant.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.2/2019/7.

17. Statistiques ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des travaux en cours dans le domaine des statistiques ferroviaires et de l'intérêt qu'ils présentent pour ses activités, en particulier s'agissant des travaux du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6).

18. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante-douzième session, il avait décidé de s'intéresser à la sécurité aux passages à niveau afin de couvrir tous les domaines pertinents de la sécurité ferroviaire. Le Groupe de travail voudra certainement être informé des faits nouveaux dans ce domaine.

Dans la continuité des débats tenus à sa soixante-treizième session, le Groupe de travail pourrait également examiner les dernières évolutions liées au Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport, administré par le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique.

19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des activités entreprises par le Comité des transports intérieurs, son bureau, ses organes subsidiaires et d'autres organismes des Nations Unies, sur des questions présentant un intérêt pour lui.

20. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs de la Commission européenne (DG Mobilité et transports) concernant le transport ferroviaire.

21. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des activités récemment menées par les organisations internationales et les autres parties prenantes dans le domaine du transport ferroviaire, ainsi que des travaux futurs qu'elles projettent d'entreprendre.

22. Programme de travail pour la période 2022-2023

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante-treizième session, il a approuvé le document relatif à la mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/SC.2/2019/2). À sa soixante-quatorzième session, il a adopté son

nouveau mandat, modifiant son approche de manière à tenir compte de la mise en œuvre de la stratégie du Comité (ECE/TRANS/SC.2/2020/1). Ce document a ensuite été approuvé par le Comité. Sur la base de ces documents, le secrétariat a établi un projet de programme de travail pour la période 2022-2023 (ECE/TRANS/SC.2/2021/3) que le Groupe de travail voudra sans doute examiner.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.2/2019/2, ECE/TRANS/SC.2/2020/1, ECE/TRANS/SC.2/2021/3.

23. Questions diverses

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner d'autres questions.

24. Élection du Bureau

Le Groupe de travail procédera à l'élection d'un(e) président(e) et éventuellement d'un(e) ou plusieurs vice-président(e)s pour ses sessions de 2022 et 2023.

25. Dates et lieu de la prochaine session

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 16 au 18 novembre 2022 à Genève.

26. Adoption de décisions

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, le Président fera une brève synthèse des décisions prises, à la fin de la session. Après la session, le secrétariat, en coopération avec le Président et le(s) Vice(s)-Président(s), établira un rapport sur les résultats de la session, pour communication au Comité des transports intérieurs.

III. Calendrier provisoire

Mercredi 17 novembre	15 h 00-18 h 00	Points 1 et 2
Jeudi 18 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 3 à 7
	15 h 00-18 h 00	Points 7 à 13
Vendredi 19 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 13 à 18
	14 h 30-17 h 30	Points 19 à 25
